



## UNION EUROPEENNE

### **Forum pour la Coopération en matière de Sécurité de l'OSCE No 974 Vienne, le 5 mai 2021**

---

#### **Déclaration UE sur la non-prolifération des Armes de Destruction Massive**

---

Monsieur le Président, l'Union européenne et ses Etats membres remercient les intervenants de la qualité de leurs présentations au Forum pour la coopération en matière de sécurité. Nous apprécions l'opportunité qui nous a été offerte de réfléchir ensemble sur la non-prolifération des armes de destruction massive (ADM).

Le conseil ministériel de Bratislava de 2019 a été l'occasion de rappeler notre attachement aux principes de l'OSCE gouvernant la non-prolifération ainsi que la résolution 1540 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Commémorant le vingt-cinquième et le quinzième anniversaire des documents suscités, nous avions collectivement reconnu leur pleine pertinence qui continue de nos jours et réaffirmé l'engagement de l'OSCE et des Etats-participants dans l'application pleine et entière des principes y inclus. L'Union européenne réitère sa position en faveur de la promotion de la participation significative et équitable des femmes dans la poursuite de la paix et sécurité, y compris dans le domaine de la non-prolifération.

Au-delà de cette déclaration, l'Union européenne et ses Etats membres réitèrent leur soutien et leur engagement à la mise en œuvre de la résolution 1540 du CSNU ainsi qu'à toutes les résolutions qui l'ont renouvelées, notamment la résolution 2325 (2016), dernière en date, ainsi qu'à la résolution 1887 de 2009, qui représentent des pierres angulaires pour le régime de la non-prolifération et sont en accord avec les principes

de coopération et de sécurité globale sur lesquels repose l'OSCE. Nous encourageons l'universalisation des traités internationaux de non-prolifération. En même temps, nous réitérons notre vive préoccupation face aux menaces portées aux régimes de non-prolifération aujourd’hui et le besoin de renforcer la coopération internationale dans ce domaine. La possibilité de voir des groupes terroristes acquérir des ADM rend plus que jamais impératif cette coopération en matière de lutte contre le terrorisme.

L'Union européenne et ses Etats membres réaffirment leur plein attachement et soutien au travail du Comité 1540 et à la mise en œuvre concrète et efficace de ces résolutions. Nous avons adopté en mai 2017 une décision de soutien aux activités de mise en œuvre de la résolution 1540 pour un montant de 2,6 millions d'euros.

La crise sanitaire du Covid-19 nous a obligés à adapter le calendrier de la revue de la mise en œuvre de la résolution 1540 et son renouvellement. Le nouveau programme de travail est actuellement en cours d'adoption à New York, après l'adoption de la résolution 2572 qui prolonge le mandat du comité 1540 jusqu'au 28 février 2022. Ces échéances représentent une opportunité pour identifier les progrès accomplis depuis 2016, les axes d'efforts et les nouveaux défis auxquels nous devons répondre. A cet égard, l'UE soutient toujours l'élaboration de guides de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de la résolution UNSCR 1540, annoncée par la présidence tadjike du FCS. Cela pourrait servir de contribution substantielle à l'examen complet, en 2021, de cette même résolution de la part de l'OSCE.

La pleine mise en œuvre de la résolution 1540 est essentielle. Tous les Etats membres de l'Union européenne ont soumis un rapport sur la mise en œuvre de cette résolution au Comité 1540, et plusieurs d'entre eux ont élaboré des plans d'action nationaux qui sont périodiquement mis à jour. Nous soutenons l'implication de l'OSCE dans des projets concrets. L'organisation apporte par exemple son concours dans un effort conjoint d'élimination des armes chimiques dangereuses dans la zone OSCE. Elle développe des activités pratiques comme, entre autres, l'assistance aux Etats participants demandeurs pour l'élaboration de rapports et plans d'action nationaux, la rédaction de législations nationales, la promotion de bonnes pratiques, ainsi que le

renforcement de l'échange d'informations relatives à la mise en œuvre de la résolution 1540.

En tant que forum de dialogue, le FCS dispose de moyens propres pour soutenir la mise en œuvre de la résolution 1540. Certains ont déjà été mis en place, tels les points de contact de l'OSCE, qui font partie intégrante du réseau du Comité 1540 et qui se réunissent annuellement. Nous saluons également l'exemple d'un nombre d'Etats participants qui, dans un souci de transparence, publient et mettent à jour leurs rapports de mise en œuvre de la résolution 1540. Nous les appelons à poursuivre leurs efforts, notamment dans la mise en œuvre des sanctions internationales à l'encontre d'Etats proliférants.

Enfin, nous tenons à remercier la présidence arménienne du FCS pour l'occasion qui nous a été offerte aujourd'hui de débattre sur la non-prolifération des ADM.

La République de Macédoine du Nord\*, le Monténégro\*, la Serbie\* et l'Albanie\*, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie, l'Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

\* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.